



CONDUITE ACCOMPAGNÉE

UNE ÉVALUATION DE DÉPART AFIN DE DÉTERMINER LE NOMBRE D'HEURES MOYEN ET LE COÛT DE LA FORMATION

FORMATION THÉORIQUE :

Lors de la formation théorique communément appelée formation au « code de la route », l'élève suivra des cours portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule, ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur.

Le programme de cette formation suit le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC).

FIN DE FORMATION INITIALE

La phase de conduite accompagnée débute par la participation à un rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures avec au moins un accompagnateur, organisé à la suite de l'évaluation de la formation initiale, sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. Un guide comportant les informations utiles pour un déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

RDV PÉDAGOGIQUES :

les rendez-vous pédagogiques de l'AAC ont pour finalité :

- 1) de mesurer la progression de l'élève; à l'issue de la phase de conduite accompagnée, celui-ci devra avoir parcouru au minimum 3.000 kilomètres
- 2) d'approfondir les connaissances de l'élève en matière de sécurité routière.

Ils sont d'une durée totale de six heures et comportent deux phases devant se dérouler dans un délai de quinze jours et dans l'ordre suivant :

- Une phase en circulation, d'une durée d'une heure, sur un véhicule appartenant à l'établissement, donnant lieu à une évaluation de la pratique de la conduite
- Un entretien, individuel ou en groupe, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et des thèmes relatifs à la sécurité routière. L'enseignant retrace les résultats des rendez-vous pédagogiques sur la fiche de suivi de formation et veille à ce que le livret d'apprentissage de l'élève soit correctement renseigné.

Le premier RDV pédagogique a lieu, entre quatre et six mois après la fin de formation initiale. Cette période doit normalement correspondre à un parcours d'au moins mille kilomètres de conduite accompagnée.

Le second RDV intervient dans les deux mois avant la fin de la période de conduite accompagnée. Il doit intervenir lorsque trois mille kilomètres ou plus ont été parcourus.

POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

Pour augmenter ses chances de réussite, 74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle. La conduite accompagnée garantit une meilleure sécurité.